

séctes séparées de son sein, n'ont souvent laissé à l'errant une liberté presque sans limite, que pour servir avec plus de cruauté et de barbarie contre ceux qui ne les suivaient point, principalement contre les catholiques.

De là ressortirait, en faveur de cette Eglise, une démonstration des plus sortes et des plus péremptoires, qui prouverait qu'elle seule est la véritable mère de tant de chrétiens ; la gardienne, la dépositaire de la vérité révélée, parce que seule, elle a tout le zèle nécessaire pour la fidèle conservation de ce dépôt sacré, et en même temps les entrailles d'une mère qui ne cesse de voir et d'aimer son enfant, dans un fils révolté. Où trouver ailleurs une institution, une société qui représente mieux sur la terre le Dieu de vérité et de charité, ce Dieu en qui se concilient admirablement une haine infinie pour l'erreur et le vice, et un amour sans borne pour les errants et les vicieux ?

La Tolérance de l'Eglise pour les personnes, dira quelqu'un ! mais vous n'y pensez pas, avez-vous donc oublié l'*Inquisition*, la *St. Barthélémy*, la *révocation de l'Edit de Nantes*, la *condamnation de Galilée* et mille autres attentats de ce genre dont l'Eglise s'est rendue coupable contre la liberté de conscience, non seulement envers les doctrines mais même envers les personnes ?

On a répondu cent fois à cette accusation, ce qui n'empêche pas qu'elle ne se reproduise sans cesse, sous la plume et dans la bouche des ennemis de l'Eglise. Il n'y a rien là d'étonnant, puisque ces horreurs ne vivent que de ce pain quotidien. Ce qui me surprend bien davantage, c'est qu'il y ait des catholiques, indignes de ce nom, assez ingrats pour oser, devant d'autres catholiques, ramasser dans la boue ce reproche banal et le jeter à la face de leur commune Mère, et qu'il ne se trouve personne pour protester contre une pareille ingratitude. Je me trompe ; une voix a protesté, et c'est celle d'un jeune homme de cœur et de courage, qui n'a pas craind de signer sa protestation. Inutile de vous le nommer, il vous est assez connu ; au besoin, vous d'autrui qu'à prêter l'oreille aux échos de cette tribune ; deux fois il y est monté, et deux fois sa parole de feu y a fait vibrer vos âmes des accents de sa foi et de son patriotisme.

Honneur à ce jeune Canadien qui a compris que la gloire et la prospérité future de son pays dépendent, avant tout, de son attachement inviolable à la Religion qui ombragea son berceau ; et que quel que soit le talent des petits philosophes, des déni-savants, ils ne sauraient donner aux nations une force, une santé que le grand nombre d'hommes sages et vertueux peuvent leur donner, au témoignage de nos *Saints Livres* : *multitudo sapientum est simitas terræ*. Fasse le ciel que cette jeunesse qui m'écoute et dont le cœur brûlant est à l'inisson de tous les coeurs, qui aiment leur pays et leur nationalité, comprenne et suive un si bel exemple, se range autour de celui qui a osé le donner le premier, et former une phalange toujours prête à la défense de ce qu'il y a de plus grand, de plus riche, dans le patrimoine de ses aïeux, à la défense de la Religion et de l'Eglise de Jésus-Christ. Il lui suffira de se montrer courageuse et déterminée, pour mettre en déroute les disciples de Voltaire, attardés parmi nous, et pour leur ôter à tout jamais, l'envie d'user désormais d'une vieille déstroque, qui n'est plus de mise dans aucune bonne compagnie, de l'autre côté de l'Océan.

Pardonnez, Messieurs et Mesdemoiselles, cet épanchement d'un cœur qui, depuis longtemps, éprouvait le besoin de s'ouvrir à vous, sur un sujet qui lui a causé

une amère tristesse ; sa douleur cependant n'est pas désespérée ; après Dieu, vous êtes tout son espoir.

Révenons maintenant à notre sujet. Essayerai-je de répondre en détail au réproche d'Intolérance si souvent adressée à l'Eglise Catholique ? Je ne le pourrais, borné comme je le suis par les limites de ce discours. Nous pourrons y revenir dans d'autres occasions. Pour aujourd'hui, deux mots seulement d'observation. 1o. Qu'il y ait eu souvent, dans la répression des erreurs, des hérésies, de la part des tribunaux Ecclesiastiques que laïques, des excès condamnables aux yeux de la charité chrétienne, cela peut être, nous l'avouerons bien volontiers, quoique l'imagination de nos *libres-penseurs* y ait beaucoup ajouté ; mais nous ne voyons pas pourquoi on en rendrait responsable l'Eglise elle-même, qui bien loin d'approuver et d'encourager de pareils excès de la part de ses enfants, les a toujours condamnés par son enseignement et s'est souvent efforcé de les empêcher. Pour que les ennemis de l'Eglise fussent en droit de lui reprocher ces excès, il faudrait prouver qu'ils n'étaient que l'application pratique de sa doctrine, la conséquence de ses principes de morale et de ses règles de conduite, envers les dissidents. Or c'est ce qu'ils ne prouveront jamais ; bien plus, l'histoire est là pour prouver souvent le contraire ; savoir, que les ministres de la justice Laïque et Ecclesiastique dépassèrent, plus d'une fois, les bornes de la modération et de la douceur, marquées par l'Eglise elle-même. A ces ministres infidèles seuls à porter la responsabilité de semblables méfaits. Mais alors, direz-vous, l'Eglise aurait dû réclamer et protester. C'est ce qu'elle a fait en maintes occasions, surtout auprès des rois d'Espagne, chez qui l'*Inquisition* sévissait parfois, avec trop de rigueur.

Une seconde observation par rapport à l'*Inquisition* en particulier, contre laquelle les protestants et les philosophes ne cessent de diriger le feu roulant de leurs batteries, c'est que quand on veut y trouver, au fond, des griefs contre l'Eglise, il ne faut pas aller l'étudier en Espagne, où elle était plus Laïque qu'Ecclesiastique, mais à Rome, où elle était ce que l'Eglise Pavait faite, et fonctionnait sous sa direction matérielle. Or, à ce point de vue, nous déisons qui que ce soit de nous citer un Tribunal qui ait usé de plus de douceur, d'indulgence et de modération dans les sentences, que le Tribunal du *Saint Office*. Cette douceur était si universellement reconnue, qu'il n'était pas rare de voir des accusés de pays étrangers, d'Espagne, par exemple, se réfugier à Rome, dans l'espoir assuré d'y trouver plus d'Indulgence que dans leur propre pays.

On remarque, dit à ce sujet Balmès, "au temps de la plus grande rigueur déployée contre les Juifs, (après la prise de Grenade) un fait digne d'attention. Les personnes atteintes ou menacées des poursuites de l'*Inquisition* s'efforcent de se soustraire à l'action de ce tribunal ; elles fuient le sol de l'Espagne et s'en vont à Rome. Cens qui se figurent que Rome a toujours été le foyer de l'Intolérance, se seraient-ils imaginé cela ? cependant rien de plus certain. Le nombre des causes évoquées de l'Espagne à Rome est innombrable durant les cinquante premières années de l'existence du Tribunal ; il faut ajouter que Rome inclinait toujours au parti de l'indulgence.

Je ne sais s'il serait possible de citer à cette époque un seul inculpé qui, par son recours à Rome, n'ait pas amélioré son sort. L'histoire de l'*Inquisition* de ce temps-là, se trouve remplie de contestations surveillées entre les Rois et les Papes, et l'on découvre cons-